

DÉLIBÉRATION N° 20/295

Séance du 15 décembre 2020

Approbation du budget initial de l'année 2021

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve les autorisations budgétaires suivantes pour 2021 :

- 1.043 ETPT dont 1.034 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 9 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- 138 405 792 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 70 248 520 € pour l'enveloppe de personnel ;
 - 45 170 988 € pour l'enveloppe de fonctionnement ;
 - 22 986 284 € pour l'enveloppe d'investissement ;
- 137 408 271 € de crédits de paiement dont :
 - 70 248 520 € pour l'enveloppe de personnel ;
 - 47 857 950 € pour l'enveloppe de fonctionnement ;
 - 19 301 801 € pour l'enveloppe d'investissement ;
- 128 340 940 € de prévisions de recettes ;
- - 9 067 331 € de solde budgétaire.

Article 2

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve les prévisions comptables suivantes :

- -9 067 331 € de variation de trésorerie ;
- -13 607 974 € de résultat patrimonial ;
- -8 975 952 € de capacité d'autofinancement ;
- -11 067 331 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris,
Le 15 décembre 2020

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart